

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2023

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 5 décembre 2023, le règlement suivant :
 - Règlement numéro 619-2023 relatif à la démolition d'immeubles;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 14 décembre 2023 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 8 janvier 2024.
Gemma Vibert,
Greffière